



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.11.2010 L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 10/124 **Absents** : Mrs RASKOPF, BUONGIORNO (excusé), DELBES (excusé), Mme RAHOU (excusée).

Objet de la délibération **Secrétaire** : Mr BOUDES.

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**ECHANGE DE
TERRAIN
COMMUNE/TARN
HABITAT**

La Commune souhaite réaménager son centre ville et plus particulièrement la place Emile Albet. Pour ce faire des négociations ont été engagées entre Tarn Habitat et la Commune.

Dans cette optique :

- la Commune cèderait à Tarn habitat un terrain nu situé avenue Emile Andrieu d'une superficie d'environ 2200 m² où Tarn Habitat pourrait envisager la construction de 20 à 25 logements. La valeur vénale de ce bien a été évaluée à 116 600 € par le Service des Domaines.

- Tarn Habitat cèderait à la Commune la parcelle située Place Emilie Albet sur laquelle est actuellement édifié un immeuble de 27 logements. La valeur vénale de ce bien a été évaluée à 95 000 € pour le terrain nu et à 765 000 € pour le terrain construit.

- Tarn Habitat cèderait courant 2011 ses droits sur les six garages jouxtant la mairie; le foncier étant propriété de la Commune et loués par Tarn Habitat.

Après négociations, la solution retenue et le phasage serait le suivant :

Apport par la Commune de la parcelle avenue Emile Andrieu afin que Tarn Habitat puisse procéder à la construction d'un nouvel immeuble qui pourra éventuellement accueillir les locataires de la place Albet à déplacer ; cet apport devrait intervenir courant 2011.

Dès que tous les logements de la Place Albet seront libres de tout occupant (courant 2014), cession de l'ensemble immobilier à la Commune. Une participation de Tarn Habitat à cette démolition est envisagée. Les modalités de cette participation sont définies comme suit :

Tarn Habitat participerait à hauteur de 20 % des travaux ; plafonnés à 40 000 €.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un accord de principe à l'échange de terrains entre Tarn Habitat et la Commune selon les modalités décrites ci-dessus.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 10 mars 2011
Jacques LASSERRE
Maire,

Adopté à l'unanimité